



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 106191

### Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression de l'aide administrative aux directeurs d'école. Depuis 2006, ces personnels ont pourtant facilité la mission des directeurs qui ont vu les contraintes administratives se renforcer. L'insuffisance des crédits pour l'emploi aidé a entraîné la suppression de nombreux postes, dont la création résultait d'un accord avec les syndicats. Ces derniers s'inquiètent de la rupture de ce dispositif sans aucune concertation. De nombreuses personnes se retrouvent désormais au chômage dans un contexte économique difficile. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation. Il s'interroge également sur l'annonce présidentielle d'un déblocage de 500 millions d'euros en faveur des emplois aidés et souhaite savoir quelle proportion sera consacrée à ces emplois spécifiques devenus indispensables à un meilleur fonctionnement de nos écoles.

### Texte de la réponse

Les personnels employés dans le cadre des différents dispositifs de contrats aidés exercent au sein des établissements scolaires des missions visant à épauler les directeurs d'école, à contribuer au bon fonctionnement de la vie scolaire et à accompagner les élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire. Ils sont depuis cette année recrutés, quelle que soit leur mission, sous la forme d'un même contrat : le contrat unique d'insertion. Ce contrat permet de conserver en poste, par renouvellement successif, la même personne jusqu'à 24 mois dans le cas général ou jusqu'à 60 mois dans certaines conditions, notamment d'âge. Près de 41 000 contrats aidés de ce type seront mis à la disposition des académies dès le 1er octobre. Le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement considèrent comme une priorité la prise en charge du handicap. Un effort sans précédent a été réalisé dans ce domaine, notamment lorsqu'il s'est agi de répartir les contrats aidés. Cet effort porte ses fruits et va encore être renforcé dès la prochaine rentrée. S'agissant des contrats aidés chargés d'assister les directeurs d'école, le Président de la République a annoncé le 2 septembre 2011, 20 000 contrats aidés supplémentaires dont 4 000 postes au bénéfice du ministère de l'éducation nationale et plus particulièrement au bénéfice de l'assistance à la direction d'école. Nous retrouverons ainsi un niveau d'aide à la direction d'école proche de celui constaté lors de l'année scolaire 2010-2011. Cet effort est très significatif, dans une période difficile pour nos finances publiques et qui exige de la part de chacun une gestion méticuleuse des moyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Mathus](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106191

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 avril 2011, page 4141

**Réponse publiée le :** 29 novembre 2011, page 12556